

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Degré d'observation (2<sup>e</sup> année)

Nom de l'élève :  
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :  
Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Formation commune	Religion	2
	Français	5
	Mathématiques	5
	Étude du milieu	4
	Sciences	3
	Langue moderne I Néerlandais	4
	Éducation physique	3
	Éducation par la technologie	1
	Éducation plastique	1

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 2022

Signature de l'élève

Signature des parents

Activités complémentaires	Choix de l'élève	AC1	AC2	AC3	AC4	AC5
	Latin	4	3			
Initiat. à la cult. antique — Grec		1				
Sciences			2	2	2	
T. D. Mathématiques			2			
Socio-économie				2		
Expression plastique					2	

Du 6 juillet au 15 août, les demandes de changements d'options peuvent être envoyées au Collège via l'adresse [secretariat@ccro.be](mailto:secretariat@ccro.be).

Après le 15 août,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite auprès de la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Dehalleux ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Dehalleux ;
- la signature d'un nouveau document de choix d'options.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 12 septembre 2022.

La direction se réserve le droit de supprimer ou de modifier une grille de choix des options en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.